



Montréal, le 29 mai 2008

**Par courriel et par télécopieur**

M<sup>c</sup> André Turmel  
Fasken Martineau DuMoulin s.r.l.  
Tour de la Bourse  
800, Place Victoria, Bureau 3400  
Montréal (Québec) H4Z 1E9

M<sup>es</sup> Pierre Legault et Paule Hamelin  
Gowling Lafleur Henderson s.r.l.  
1, Place Ville-Marie  
37<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 3P4

**Objet : Demande de la FCEI de révocation et de suspension des effets de la décision D-2008-076 rendue dans le dossier R-3648-2008, Phase 1**  
**Notre dossier : R-3667-2008**  
**Demande de EBMI en révocation et suspension des effets de la décision D-2008-076 rendue dans le dossier R-3648-2008, Phase 1**  
**Notre dossier : R-3668-2008**

---

Chère consoeur, chers confrères,

La Régie a bien reçu, les 27 et 28 courant, les demandes mentionnées en titre par lesquelles la FCEI et EBMI demandent la suspension des effets de la décision D-2008-076 à l'égard de la possibilité pour le Distributeur d'avoir recours, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2008, aux options de livraisons différées prévues aux conventions intervenues entre le Distributeur et Hydro-Québec Production.

La Régie accuse également réception, en date de ce jour, de la correspondance du procureur du Distributeur nous informant du fait qu'il serait disponible pour la tenue d'une audience le 30 courant, à compter de 10h, pour traiter de l'ouverture à ces recours sous l'article 37 L.R.É et des demandes de sursis.

Puisque cette date agréée à la Régie, nous vous saurions gré de bien vouloir nous **confirmer, sur réception de la présente, votre disponibilité pour procéder à l'audition sur l'ouverture à ces recours en révision et sur vos demandes de sursis, aux date et heure proposées, à savoir le 30 mai 2008, à compter de 10h.**

Veillez agréer, chère consoeur, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/pl

c.c. Me Yves Fréchette  
Procureur du Distributeur